

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2013

Publication : 16/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°100413_D0008

Nbre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 22
votants : 26

O B J E T : Modification de la délibération relative aux autorisations de programme et crédits de paiement –AP/CP.

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE MERCREDI 10 AVRIL A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 4 AVRIL, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

22 ETAIENT PRESENTS : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, M. Roger DROUIN, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

4 POUVOIRS : Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

3 ABSENTS : M. Bruno LAMY, Mme Marie-France LANGLOIS, Mlle Lydie AUDDINO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction M 14, Tome II – Titre 1 – Chapitre 1,

CONSIDERANT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, qu'elles peuvent être révisées,

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

CONSIDERANT que la procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais opérationnel et logistique, et qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements tout en améliorant la visibilité financière des engagements de la collectivité financière à moyen terme,

CONSIDERANT que les dépenses seront équilibrées par les ressources suivantes : FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt,

CONSIDERANT que trois projets seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires et qu'il convient par conséquent d'ouvrir par délibération les autorisations de programme et les crédits de paiement liés à ces opérations,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la délibération du 12 avril 2012 relative aux AP/CP 2012-1, 2012-2 et 2012-3, afin de tenir compte de l'état d'avancement des projets,

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau d'AP/CP voté le 12 avril 2012 de la manière suivante :

N° AP/CP	Intitulé de l'opération	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012-1	MO accessibilité mairie, création de commerces, restructuration et surélévation mairie annexe	3 343 080€	143 520 €	2 224 560 €	975 000 €
2012-2	Rénovation et extension du parc de vidéo-protection	273 972 €	175 000 €	56 872 €	42 100 €
2012-3	Modernisation de La Coupole	250 000 €	-	20 000 €	230 000 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement pour les projets ci-dessus mentionnés, par :

20 VOIX POUR : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Roger DROUIN.

5 VOIX CONTRE : M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

1 ABSTENTION : Mme Pascale MONROLIN.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Les membres du conseil municipal

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole
Nice Côte D'Azur,

Michel MEÏNI